

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I, -

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à
Votre Excellence le rapport de la tournée que j'ai effectuée à
travers toutes les Préfectures du Pays aux mois de Mai et Juin
derniers.

L'objet de cette tournée était
d'expliquer aux autorités préfectorales et communales la politique
du Ministère en ce qui concerne l'encadrement et l'assistance aux
Groupements des Jeunes, aux Coopératives et précoopératives. Nous
devions examiner, avec les autorités susmentionnées, les agents
de mon Département oeuvrant au niveau préfectoral et communal ainsi
qu'avec les responsables des centres de jeunesse et ceux des
coopératives et précoopératives, les problèmes qui se posent à ces
différentes organisations et associations afin de chercher ensemble
des solutions à y apporter.

Lors de ces visites j'ai expliqué la
politique de travail du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif, laquelle doit partir des réalités vécues dans chaque
secteur de son intervention. Ainsi mon exposé retraçait la situa-
tion qui prévaut et ce que compte faire le Ministère pour l'amélio-
rer. Il y a lieu de préciser que mon exposé venait après le mot
d'introduction du Préfet qui présentait la situation des services
de mon Département dans sa Préfecture.

Concernant la situation de la Jeunesse,
j'ai souligné :

- son importance par rapport au total de la population,
- la rareté voire la pénurie des terres cultivables,
- le peu d'intérêt de la part des jeunes pour les travaux manuels
en général et pour les travaux agricoles en particulier,

- l'ignorance ou refus des réalités nationales, ce qui entraîne des aspirations à un mode de vie dont ils n'ont pas les moyens,
- les problèmes consécutifs à l'exode rural des jeunes dont celui du désir ardent de s'enrichir sans efforts qui entraîne le vol et le banditisme,
- le relâchement des parents dans l'encadrement des jeunes,
- l'insuffisance des centres de formation de jeunes ainsi que le manque de qualification de la plupart des instructeurs.

J'ai poursuivi en disant que conscient de tous ces problèmes, le Gouvernement Rwandais, à travers le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, croit que leur solution se trouve en grande partie dans l'éducation et la formation des jeunes. Pour être efficace, cette formation doit porter d'abord sur la sensibilisation de la jeunesse par une éducation civique et culturelle qui doit les amener à aimer plus leur patrie et sa culture.

J'ai rappelé la mission dévolue au Ministère, celle de "S'intéresser plus particulièrement à la formation civique et à la préparation à la vie active pour notre jeunesse, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donné".

Ces connaissances devraient aider les jeunes à améliorer leur condition de vie avant de penser à l'argent qu'ils peuvent gagner.

Ainsi la formation en maçonnerie, en menuiserie, doit leur permettre de construire et équiper leur propre maison.

Les techniques d'agriculture et d'élevage doivent les aider à améliorer leur production en qualité et quantité.

Pour suppléer à l'insuffisance des terres; quelques jeunes doivent exercer divers métiers qui sont nécessaires dans la vie sociale de leur milieu. C'est pourquoi il faut étudier, recenser et organiser ces métiers.

La variété des métiers exige que les programmes de formation dans les Centres des Jeunes soient aussi variés. Les Centres doivent prévoir des stages, des recyclages pour assurer un meilleur suivi. Chaque Centre doit avoir la vocation d'un Chantier des Jeunes c'est-

* à-dire associer la Formation à l'Encadrement.

Le Centre de Formation assure le suivi des lauréats en les aidant à constituer les Groupements Socio-Economiques.

C'est donc cette démarche que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif entend suivre dans les Centres de Formation de Jeunes et j'ai invité les autorités communales à faire de même dans leurs centres communaux de formation de Jeunes.

Un autre point sur lequel j'ai insisté est celui concernant l'autosuffisance matérielle et financière que doit avoir chaque Centre de Formation des Jeunes. En effet les Jeunes en formation produisent des biens et services qui doivent être exploités rationnellement en vue d'atteindre l'autofinancement de chaque Centre.

Enfin, j'ai souligné la nécessité pour chaque Centre de Formation d'assurer le suivi des Groupements créés par ses lauréats et ce en collaboration étroite avec les autorités locales. J'ai par ailleurs souhaité que ces Groupements puissent obtenir des Centres de Formation un minimum d'équipement de base.

Nous avons insisté sur l'intérêt que doivent avoir les Bourgmestres dans le suivi des Centres de Formation dans leurs Communes. Ils doivent veiller à la bonne marche et intervenir en premier lieu pour aider les lauréats à constituer des Groupements, raison pour laquelle le matériel didactique et les moyens d'appui accordés par le Ministère le seront désormais par la voie des Bourgmestres.

Nous avons tenu à conseiller les Bourgmestres qu'ils ne doivent pas disperser leurs efforts dans la formation des jeunes quand ils n'ont pas suffisamment de moyens. Dans l'ordre d'importance ils doivent réussir d'abord dans les CERAI. Et dans ce cas la jeunesse non scolarisée et déscolarisée devrait pouvoir profiter des CCDFP là où ils existent.

S'agissant des coopératives j'ai insisté sur leur importance dans le développement général du pays et dans l'amélioration des conditions de vie de leurs membres. J'ai ensuite rappelé les difficultés majeures qui entravent leur essor, à savoir :

- la malversation de leurs fonds par les gérants et leurs complices;
- l'insuffisance de leurs fonds de roulement;
- l'ignorance des principes élémentaires de gestion de la part des coopérateurs;
- l'accès difficile au crédit;
- la loi en vigueur sur les coopératives qui leur impose certaines contraintes;
- le non respect, par les membres, du statut de leur coopérative ou de son règlement intérieur;

.../...

- le fait que l'objet de la coopérative n'est pas bien précis au départ;
- les jugements rendus en faveur des coopératives qui ne sont pas exécutés dans les délais requis.

En vue de pallier à ces difficultés, certaines mesures ont été prises et d'autres sont envisagées par le Gouvernement. Parmi celles déjà prises j'ai signalé :

- celle d'accorder la qualité d'OPJ aux Inspecteurs des Coopératives afin de décourager les malversations des gérants et autres malfaiteurs;
- l'instauration du Fonds Spécial de Garantie pour faciliter l'accès au crédit;
- la mise en place du Centre de Formation et de Recherche Coopératives pour améliorer le niveau de formation des coopérateurs, des gérants, des commissaires aux comptes et des agents chargés de l'encadrement des coopératives;
- le contrôle qui est effectué dans des coopératives par les agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Pour l'avenir ces mesures seront complétées par d'autres dont notamment :

- la révision de la loi sur les coopératives;
- le renforcement du contrôle par les agents du Ministère;
- l'assistance aux coopératives dans l'élaboration des dossiers d'étude de projets et dans la recherche de marché pour leurs produits;
- la mise en place d'un système comptable simplifié en Kinyarwanda et applicable à toutes les coopératives;
- la mise à la disposition d'agents chargés de l'encadrement des coopératives au niveau des Préfectures, de moyens de déplacement pour leur faciliter les conditions de travail.

Après mon exposé, les participants à la réunion ont pu poser des questions aussi bien sur les problèmes d'encadrement de la jeunesse que sur ceux que rencontrent les coopératives. La plupart de ces questions sont semblables à celles relevées dans mon exposé et celles qui n'ont pas pu trouver de réponses satisfaisantes ont été reprises dans les recommandations dégagées après chaque réunion.

Parmi les recommandations émises, celles qui méritent le plus d'attention sont les suivantes :

1. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

- que les autorités communales et préfectorales s'occupent davantage des problèmes de la jeunesse et des coopératives;

- que les autorités communales considèrent la situation financière réelle des Groupements de Jeunes et des Coopératives lors de la fixation des taxes à leur imposer;
- que les autorités communales considèrent la capacité et l'honnêteté lors du recrutement des encadreurs de la jeunesse et ceux des coopératives;
- que les autorités communales accordent la priorité aux Groupements des Jeunes et aux Coopératives lors de l'attribution des terrains à vocation agricole ou pastorale et que cette attribution se fasse gratuitement moyennant un contrat d'exploitation;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif intensifie la formation des encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives en vue d'améliorer leur efficacité;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif essaie de trouver le matériel de bureau nécessaire à ses agents pour leur faciliter les conditions de travail;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif essaie de trouver des moyens de déplacement aux agents chargés de l'encadrement des Coopératives et de la Jeunesse;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ait un seul représentant au niveau de chaque Préfecture;
- qu'il soit installé des comptoirs de vente de produits des Groupements de Jeunes et des Coopératives.

2. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA JEUNESSE

- qu'il soit élaboré un règlement général régissant tous les Centres de formation de Jeunes et les Groupements socio-économiques;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif trouve des instructeurs nécessaires et compétents pour les Centres de Formation des Jeunes;
- que les parents et les autorités locales assument plus que par le passé leurs responsabilités dans l'éducation de la jeunesse;
- qu'il soit élu un responsable de la jeunesse au niveau de chaque secteur administratif et que celui-là bénéficie de tout l'appui nécessaire de la part des autorités communales; et que si possible cela puisse s'étendre au niveau de la Cellule;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif tranche rapidement et définitivement la question de prolifération de faux Centres de Formation de Jeunes surtout dans la ville de KIGALI en précisant le programme et en édictant les critères d'ouverture de tels Centres.

3. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES COOPERATIVES

- que la loi en vigueur portant statut des sociétés coopératives soit mise à jour dans les meilleurs délais;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif crée un service chargé d'assister les coopératives dans l'élaboration des dossiers d'études de projets;
- que des dispositions soient prises pour que les dossiers litigieux des coopératives soient traités avec diligence dans les cours et tribunaux;
- que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif prenne les dispositions nécessaires pour accélérer le traitement des dossiers de demande d'agrément;
- que les Banque Populaires soient créées dans toutes les Communes et qu'elles accordent la priorité aux Coopératives dans l'octroi de crédits;
- que les Coopératives qui ont arrêtées leurs activités ou qui ne le sont plus que de nom soient dissoutes;
- que les associations coopératives qui veulent demander l'agrément, doivent le faire sous le couvert de l'autorité communale qui attestera par son visa la maturité de l'association concernée;
- que la question relative aux coopératives théicoles soit tranchée rapidement et définitivement;
- que la Coopérative à travers le système de tontines (ibimina) soit généralisée et qu'une réglementation y relative soit mise en place;
- que l'implantation des silos coopératifs soit étendue à toutes les Communes du Pays en vue de faciliter la commercialisation des produits vivriers et des échanges interrégionaux;
- que les Coopératives puissent bénéficier d'un régime fiscal de faveur en vue de stimuler leur développement.

Après la formulation de ces recommandations, tous les participants se sont promis, chacun en ce qui le concerne, de tout mettre en oeuvre pour qu'elles soient traduites en action.

Je dois enfin signaler à Votre Excellence que ces échanges m'ont permis de me rendre compte que les autorités préfectorales et communales partagent les mêmes

.../...

préoccupations que celles du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif quant aux activités à mener et à la manière de procéder en vue de la promotion de notre jeunesse et de nos Coopératives.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KTGALI. -

- Monsieur le Président du C.N.D.

KTGALI. -

- Monsieur le Ministre (TOUS)

KTGALI. -

- Monsieur le Préfet de Préfecture (TOUS)

.....

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDELIYIMANA Augustin

Major BEM

